Référence : 2025-N°79-FG/AHR/CR

CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE Quimper Concarneau	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN HOSPITALIER

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours Externe sur titres de Technicien Hospitalier dans le domaine :
Contrôle, gestion, installation et maintenance technique – Spécialité informatique (infrastructure et environnement de travail).

Textes de base

- Code de la santé publique
- Code Général de la fonction publique
- Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
- Arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
- Arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers

Conditions d'accès

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) et être titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 12 octobre 2011 susvisé, dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens hospitaliers.

Nombre de postes

- **2 postes** : domaine Contrôle, gestion, installation et maintenance technique – Spécialité informatique (infrastructure et environnement de travail).

Nature des épreuves

Le concours comporte :
1° Une admissibilité
2° Une épreuve orale d'admission.

.../...

Admissibilité A compter du 22 décembre 2025	Admission à partir du 22 janvier 2026
Sélection, par le jury des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat, ainsi que des éventuelles expériences professionnelles. Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et par spécialité. Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours. Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.	Entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant : — en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien hospitalier notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : cinq mn au plus) ; — en un échange avec le jury comportant des questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt (durée : vingt-cinq mn au plus). La durée totale de l'épreuve est de trente minutes (coefficient 2). Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 20 sur 40. A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

Pièces à fournir

A l'appui du dossier d'inscription, les candidats doivent fournir en **5 exemplaires**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la spécialité pour laquelle il souhaite concourir,
- un curriculum vitae sur papier mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi,
- la copie des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire,
- la fiche du poste occupé.

Seront à fournir en **un seul** exemplaire :

- le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national,
- éventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,
- une copie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou copie du livret de famille.

La demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera sollicitée par les services RH auprès du Casier Judicaire National.

Période et modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est disponible sur le lien : https://www.ch-cornouaille.fr (rejoignez-nous/présentation des concours.
- Dépôt des dossiers de candidature : **du 21 novembre 2025 au 22 décembre 2025 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à Mme la Directrice des Ressources Humaines - CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot - 29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).
Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

A QUIMPER, le 20 novembre 2025
Pour le Directeur,

Contact DRH : concours@ch-cornouaille.fr